

LA SOUVERAINETÉ N'EST PLUS LE MONOPOLE DE L'ÉTAT-NATION

Jules DUCHASTEL

Professeur au département de sociologie, UQAM Titulaire, Chaire MCD Gilles BOURQUE Professeur au département de sociologie, UQAM Directeur de recherche, Chaire MCD

Depuis les années 60, le discours souverainiste se donne comme une discussion sans cesse reprise sur la nature de l'option aussi bien que sur la stratégie et les tactiques susceptibles de permettre la réalisation de la souveraineté. Or, de l'étapisme au référendum sectoriel, de l'indépendance à la souveraineté, comme de l'association au partenariat, le débat paraît dominé par des considérations d'ordre stratégique qui laissent inquestionné l'objectif ultime le plus souvent défini en des termes étroitement juridiques.

La conception de la souveraineté héritée des belles heures de l'État-nation demeure inchangée, qu'on entende la réaliser par étapes, de référendum sur l'idée de nation en référendum sur le rapatriement de certains pouvoirs, ou que l'on veuille l'assortir d'un adjuvant qui prenne la forme de l'association ou du partenariat avec le reste du Canada.

Il n'est pas impossible que le projet d'union confédérale récemment repris par le premier ministre du Québec, Bernard Landry, ne s'avère à l'usage qu'une reformulation des idées d'association de 1980 et de partenariat de 1995 qui, un peu comme elles, ne favorise pas l'examen sérieux de la notion de souveraineté.

C'est du moins ce que laissent à penser certaines déclarations du nouveau premier ministre qui, après avoir formulé le projet d'une union confédérale entre le Québec et le reste du Canada, déclare que la réflexion sur la souveraineté est «largement terminée», en même temps qu'il lance un «appel à l'imagination stratégique» des militants.

Faut-il comprendre, comme ne manqueront pas de le faire les fédéralistes, que la promesse d'une union confédérale n'est qu'une autre astuce qui voile la volonté d'indépendance ou, tout au contraire, comme le soupçonneront les indépendantistes, une nouvelle dénaturation d'inspiration néofédéraliste du projet de souveraineté?

Nous croyons, au contraire, que cette reformulation de la visée souverainiste doit être l'occasion d'une discussion large et ouverte sur la conception même de la souveraineté, développée dans la mouvance de la Révolution tranquille et dans le développement de l'État providence.

Dans les mois qui ont précédé la tenue du dernier référendum, nous avons soutenu que l'union confédérale pourrait constituer une solution à la crise larvée du fédéralisme canadien. Nous tenterons dans cet article de développer cette proposition avec laquelle Robert Bourassa a déjà jonglé et qui a aussi été avancée par des auteurs comme Rodrigue Tremblay.



Posons au point de départ que l'idée d'indépendance que nous avons nous-mêmes défendue, comme celle de souveraineté quand elle est employée comme synonyme, est devenue une notion contre-productive qui bloque bien plus qu'elle ne favorise la solution de la question du Québec.

Une transformation de l'idée de souveraineté

Dans une telle perspective, le projet d'union confédérale ne représente en aucune manière une simple modalité de la réalisation éventuelle d'un Québec souverain. Il implique une transformation décisive de l'idée même de souveraineté qui s'impose dans le contexte de la mutation actuelle des conditions d'exercice de la démocratie.

Nous indiquerons en quoi et comment la mondialisation, l'érosion des pouvoirs de l'Étatnation et la transformation interne de la société québécoise imposent que soit réinventée la conception de la souveraineté, avant de suggérer en quoi l'union confédérale peut apporter une solution à la question du Québec qui réponde aux exigences nouvelles de la démocratie.

La mondialisation représente un phénomène complexe dont on ne saurait rendre compte de façon univoque. Certes dynamisée par les nouvelles technologies et surtout par ce qu'Alain Chesnais a appelé la financiarisation d'un capitalisme transnational qui échappe à la régulation de l'État-nation, la mondialisation est en même temps favorisée par les États eux-mêmes, qui délèguent une partie de leurs pouvoirs à des instances supranationales comme l'ALENA, le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne, dans le but d'accéder au marché le plus large possible, tant à l'échelle continentale que dans l'espace mondial.

Mais quelles qu'en soient les causes, nous insisterons surtout sur le fait que la mondialisation et l'érosion concomitante des pouvoirs de l'État-nation provoquent une mutation profonde des rapports entre le capitalisme, la démocratie et la communauté politique nationale qui ont caractérisé le monde moderne.

Il faut rappeler que la modernité a été façonnée dans la mouvance de rapports contradictoires entre le capitalisme et la démocratie, phénomènes qui ont convergé dans l'État-nation. Le développement du capitalisme s'est d'abord largement appuyé sur l'État. Ne relevons, à titre d'exemple, que le soutien de l'État absolutiste au système colonial, la défense du droit de propriété instauré lors des révolutions bourgeoises, le protectionnisme en même temps que le soutien à la nouvelle aventure coloniale à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle et, enfin, la politique économique centrée sur l'espace national dans l'État providence.

Bref, bien qu'il ait toujours débordé ses frontières, l'expansion du capitalisme s'est d'abord et avant tout appuyée sur l'État-nation jusqu'aux dernières décennies du XXe siècle.

La compréhension de la modernité ne saurait cependant se réduire au dévoilement de ce seul rapport entre le capitalisme et l'État-nation. Bien que l'on ne puisse nier que la bourgeoisie ait constitué la force dirigeante à l'origine de la formation de l'État de droit en Occident, il n'en reste pas moins que la démocratie s'est par la suite développée en fonction d'une dynamique autonome qui a permis de contrer, à tout le moins partiellement, les effets délétères du capitalisme.

Les mouvements sociaux ont investi les institutions représentatives et l'espace public façonnés dans l'État-nation et imposé l'élargissement et l'approfondissement de la démocratie libérale,

au point de départ réservée aux propriétaires. L'universalité du droit de vote, le régime de la convention collective, les politiques sociales, les droits et les libertés sont autant de conquêtes rendues possibles par l'avènement et le développement des conditions d'exercice de la démocratie dans le cadre de l'État-nation.

Rupture entre capitalisme et démocratie

L'essentiel de la mutation provoquée par la mondialisation consiste en cette rupture des rapports à la fois complémentaires et contradictoires entre le capitalisme et la démocratie. Le déploiement du capitalisme financiarisé s'appuie dorénavant et de plus en plus sur des instances supranationales qui échappent en très large partie au pouvoir des citoyens et de la communauté politique nationale.

Bien sûr, il n'est pas inutile de souligner que ce processus s'impose aussi bien de l'extérieur, par l'intermédiaire des organisations supranationales comme l'OMC, qu'à partir des Étatsnations eux-mêmes, qui délèguent une partie de plus en plus importante de leurs pouvoirs à des instances comme l'ALENA et la ZLEA. Mais il importe davantage de constater les effets de telles pratiques sur la souveraineté de l'État-nation et plus encore sur les conditions d'exercice de la démocratie.

L'organisation de la vie dans nos sociétés est désormais déterminée par un double système de règles. Le premier demeure lié à la discussion démocratique dans l'espace public national sur la base de cette partie de la souveraineté qui demeure rattachée à l'État-nation.

Le second, devenu objectivement le plus significatif, est désormais placé sous l'autorité des instances techno-bureaucratiques supranationales qui règlent le fonctionnement du capitalisme dans l'espace continental et mondial. Les notions de déficit démocratique et de démocratie d'exécutif ont été proposées pour décrire le processus de la prise de décision dans ces organisations.

On voit mal, en effet, comment on peut considérer comme des pratiques réellement démocratiques des négociations secrètes, comme actuellement à la ZLEA, entre les exécutifs et les bureaucraties des États nationaux, les experts liés aux firmes transnationales et la techno-bureaucratie des organisations supranationales. Que faut-il en conclure aussi bien pour l'avenir de la démocratie que pour celui du projet de souveraineté du Québec?

Quelle conclusion pour le Québec?

Nous exclurons au point de départ que la lutte contre ce qui prend actuellement le visage de la mondialisation puisse s'appuyer sur une quelconque volonté de retour à la souveraineté originelle de l'État-nation. Plutôt que de faire marche arrière, les exigences de la démocratie imposent que l'on s'active et que l'on réfléchisse dorénavant à la démocratisation de l'espace institutionnel supranational.

Cette tâche difficile commence par la reconnaissance du fait que la souveraineté ne saurait dorénavant être exercée à partir de ce seul et même lieu qu'a constitué jusqu'à tout récemment l'État-nation. La souveraineté est désormais partagée, et la démocratie devra être pensée comme un exercice décentré qui se déploie en une pluralité de niveaux régional, national et supranational.



Dans un tel contexte, le projet de souveraineté ne saurait équivaloir à celui d'indépendance formulée durant les années 60. Il ne peut s'agir que d'une volonté de souveraineté partagée.

Gilles Bourque et Jules Duchastel enseignent au Département de sociologie de l'UQAM.

Texte paru dans Le Devoir (Montréal). 26 mai 2001.

http://www.ledevoir.com/public/client-css/news-webview.jsp?newsid=1785